



ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP 2S)

RÉF. PRAP2S/S/FI/2020/V1



Objectifs

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et Analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptible d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- Appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort pertinents en fonction de la situation de travail et de la personne aidée.

- Organisme de formation habilité PRAP 2S niveau 1 par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels / INRS disposant d'un formateur PRAP 2S certifié par l'INRS.

Évaluation et validation

- La présence du stagiaire sur l'intégralité de la formation est un point incontournable pour la validation de ses journées de formation.
- Réussite à l'épreuve certificative.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation.
- Délivrance d'un certificat acteur PRAP 2S valable 24 mois.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Après un apport théorique sur les principes déterminants de l'activité physique et l'application sur des séquences audiovisuelles, le travail sera transféré à l'étude des cas sur le terrain.
- Des documents supports seront mis à disposition des stagiaires pour la réalisation des travaux, et une fiche de proposition d'amélioration sera réalisée et remise à l'équipe au groupe de travail.

Contenu



Présentation de la formation : participants et attentes, objectifs, programme et organisation.

- Les atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle.
- Les enjeux sociaux et économiques :
 - La place de l'activité physique dans le travail.
 - Les principes de la prévention des risques.
 - Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur.
 - Les facteurs de risque.
- La description de l'activité de travail et repérage des situations pouvant nuire à la santé du participant :
 - La notion de déterminant.
 - L'analyse, dans sa situation de travail, des déterminants et de son activité physique.
 - Les aides techniques à la mobilisation.
 - Les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- L'évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée afin de la faire participer au maximum de ses possibilités :
 - Règles à respecter dans la mise en œuvre des techniques de mobilisation.
 - Déplacements naturels du patient.
 - Mise en place des techniques de mobilisation.
 - La proposition d'amélioration des postes de travail.

Bilan de formation : tour de table, évaluation de la formation, atteinte des objectifs pour chacun, axes d'amélioration, suggestions, remise des attestations.



Durée

21 heures (3 jours)



Prérequis

Aucun



Effectif

10 participants max



Public

Personnel du secteur
du sanitaire et social



Référent pédagogique

Marie Bera / Directrice
Formatrice en
Prévention des
Risques Professionnels,
habilitée par l'INRS
06 88 81 29 05
marie.bera@prev-it.com



Prenez contact avec le responsable pédagogique de l'organisme de formation qui étudiera votre situation et les possibilités d'accessibilité.

Voir le programme complet sur prev-it.com